



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 24 mai 2016 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *CM-637-Action 2016-2019 Contrat Rivière Lesse - Approbation*

Technique

2. *861 – MISSION D'AUTEUR DE PROJET RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE DE RESTEIGNE - Approbation des conditions et du mode de passation.*

Finance - Comptabilité

3. *BP 484.515 - Taxe sur les immeubles inoccupés - Règlement 2016-2017 - 2ème passage*

Communication - Autorisations

4. *MR-9.83 AIVE - Secteur Valorisation et Propreté - Assemblée Générale du 25 juin 2016*
5. *MR-9.47 SOFILUX - Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2016.*
6. *MR-9.81 ORES ASSETS - Assemblée Générale - 23 juin 2016.*
9. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Bure - Comptes 2015 - Approbation*
10. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Resteigne - Comptes 2015 - Approbation*
11. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Grupont - Comptes 2015 - Approbation*
12. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Tellin - Compte 2015 - Approbation*

PCDR - Patrimoine

7. *ER - 830. Adhésion à la S.A. AQUAWAL : 1. Délibération.*
8. *ER - 830. Adhésion à la S.A. AQUAWAL : 2. Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires.*

Recettes

13. *CV - 637 Subvention BIODIBAP - Non-valeur pour cause de double emploi.*

Tourisme-Culture

14. PD - 641 Démission d'Olivier Dulon au Comité de développement touristique et culturel et proposition de candidature de Thierry Martin

Séance à huis clos

Fait à Tellin, le 17 mai 2016

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

LAMOTTE A.

MAGNETTE J-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :